

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2023-04-20 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre tenue à son siège social au 752, rue St-Joseph à Saint-Louis, le jeudi 20 avril 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Hugo Laporte, Sylvain Lafrenaye, Marcel Therrien, Yvon Daigle, Denis Benoît, Richard Gauthier, Richard Potvin.

Sont absents : Annick Corbeil, Guy Robert, Robert Charron, Gilles Bernier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin, président.

Sont également présents madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

4.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

4.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

23-04-19 Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Richard Potvin
Il est résolu à l'unanimité d'ajouter les points suivants :
4.7.7 Achat - Barils de récupération d'eau de pluie
4.7.8 Achat – Débitmètre (c.c.)
Et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2023 (c.c.)

23-04-20 Sur la proposition de Denis Benoît
Appuyée par Yvon Daigle
Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2023 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

4.4 Rapport d'entretien du réseau

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 6 mars au 5 avril 2023 a été remis aux directeurs pour information.

4.5 Comptes à payer

23-04-21 Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Richard Gauthier
Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 11 avril 2023, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **53 068,28\$**.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

Veuillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de mars et avril 2023 pour un montant de **30 075,23\$** (réf. : liste du 11 avril 2023).

4.6 Correspondance

Aucune correspondance.

4.7 SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

4.7.1 Entretien du gazon - Réservoir Saint-David

23-04-22

Sur la proposition de Richard Potvin
Appuyée par Hugo Laporte
Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de monsieur Patrick Frost pour l'entretien du gazon au réservoir Saint-David, au montant de 1 000\$, payable en deux versements pour la saison estivale 2023.

4.7.2 Entretien du gazon - Surpresseur Saint-Jude

23-04-23

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Denis Benoît
Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de monsieur Donald Ménard pour l'entretien du gazon au surpresseur de Saint-Jude, au montant de 200\$ pour la saison estivale 2023.

4.7.3 Entretien du gazon - Surpresseur Saint-Bernard

23-04-24

Sur la proposition de Yvon Daigle
Appuyée par Hugo Laporte
Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de Paysagement Lugi pour l'entretien du gazon au surpresseur à Saint-Bernard, au montant de 175\$, taxes applicables en sus pour la saison estivale 2023.

4.7.4 Coût du loyer fixe du compteur d'eau - Modification

23-04-25

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Marguerite Desrosiers
Il est résolu à l'unanimité de remplacer l'article 6 du règlement numéro 35-14 «*Règlement visant à modifier le règlement 21-2 concernant les branchements au service d'aqueduc aux usagers de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre*» par le suivant :

Article 6

Un compteur d'eau doit être installé au bâtiment principal et dans un endroit facilement accessible en tout temps pour en permettre l'entretien et la lecture. Un robinet d'arrêt doit être installé par le propriétaire, à ses frais, sur la conduite, immédiatement avant le compteur d'eau. Le compteur d'eau est fourni et installé par la Régie, moyennant un loyer fixe de 310\$. Ce coût unitaire peut être modifié par résolution, en tout temps.

4.7.5 Étalonnage des compteurs intermunicipaux (c.c.)

23-04-26

Sur la proposition de Richard Potvin
Appuyée par Marcel Therrien

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre retienne la soumission numéro 2317 datée du 13 avril 2023 de Compteurs d'eau du Québec pour l'étalonnage de douze compteurs intermunicipaux situés sur le réseau d'aqueduc de la Régie au coût unitaire de 280\$, taxes applicables en sus, lequel montant incluant les frais de main-d'œuvre et de déplacement.

4.7.6 Municipalité de Saint-Gérard-Majella – Demande d'autorisation pour le bouclage de l'aqueduc sur le rang St-Henri (c.c.)

23-04-27

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyé par Sylvain Lafrenaye

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre autorise la municipalité de Saint-Gérard-Majella à procéder au bouclage du réseau d'aqueduc sur le rang St-Henri avec le réseau d'aqueduc sur le rang St-Antoine.

Que tous les frais encourus soient défrayés par la municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Il est de plus résolu que les travaux soient supervisés par Stéphane Bourgeois, coordonnateur du réseau d'aqueduc de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

4.7.7 Achat - Barils de récupération d'eau de pluie

23-04-28

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Denis Benoît

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre procède à l'achat de 24 barils de récupération d'eau de pluie au coût unitaire de 90\$, taxes applicables en sus, frais de transport au montant de 200\$, taxes applicables en sus.

Il est également résolu à l'unanimité que les frais encourus soient facturés aux municipalités concernées, selon le nombre respectif de barils de récupération d'eau de pluie.

4.7.8 Achat – Débitmètre (c.c.)

23-04-29

Sur la proposition de Yvon Daigle
Appuyée par Linda Cournoyer

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre procède à l'acquisition auprès de Compteurs d'eau du Québec d'un débitmètre Aquamaster quatre pouces, au coût de 3 665\$, taxes applicables en sus et d'un boîtier PVC au coût de 185,90\$, taxes applicables en sus, le tout tel que décrit à la soumission 3006 datée du 20 avril 2023.

4.8 Varia ouvert

4.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

4.10 Levée de la séance

23-04-30

Sur la proposition de Richard Potvin
Appuyée par Julie L'Homme
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Alain Jobin,
Président

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière